PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Kinnear's Mills, tenue le 6 octobre 2026, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit, sis au 120, rue des Églises, à Kinnear's Mills, Québec, G0N 1K0 ;

Sont présents à cette séance les membres du conseil suivants :

Siège #1 - Robert Sanfaçon
Siège #2 - Roger Gosselin
Siège #3 - Stéphane Guay
Siège #5 - James Allan
Siège #6 - Michelle Blais

Est absente :

Siège #4 - Nathalie Sheinck

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Carl Dubois. Alexandra Gosselin, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2026-10-137 **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er septembre 2026
4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORERIE
  4.1 - Adoption des comptes du mois
  4.2 - Renouvellement - Banque de services professionnels Groupe Cosior inc.
  4.3 - Entente intermunicipale Ville de Thetford Mines - Fourniture d'un service de sécurité incendie
  4.4 - Demande de partenariat - Opération Nez Rouge
  4.5 - Dépôt des états financiers comparatifs
  4.6 - Vente de l'église catholique
5 - TRAVAUX PUBLICS
  5.1 - Programmation TECQ 2024-2028
  5.2 - Déneigement - Saison 2026-2027

5.3 - Entretien hivernal des chemins

5.4 - Achat de pneus pour le camion

5.5 - Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

6 - LOISIRS ET TOURISME

6.1 - Partenariat dans le cadre du projet Communautés éclairées

7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8 - LÉGISLATION

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE : M. James Allan

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-10-138

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er septembre 2026

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er septembre dernier a été remise à l'intérieur du délai prévu par le Code municipal ;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture ;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le procès-verbal du 1er septembre 2026 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORERIE

2026-10-139

4.1 - Adoption des comptes du mois

SUR LA PROPOSITION DE : M. Stéphane Guay

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes du mois et que la directrice générale soit autorisée à faire le paiement des comptes :

Chèques : 1 100,90 $
Autres paiements effectués par la directrice générale : 78 976,00 $
Grand total des paiements : 80 076,90 $

ADOPTÉE

2026-10-140

4.2 - Renouvellement - Banque de services professionnels Groupe Cosior inc.

ATTENDU QUE la banque de services professionnels acquise au mois de mars 2026 est entièrement utilisée ;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills accepte l'offre de service de *Groupe Cosior* pour l'acquisition d'une banque de services professionnels au montant de 2 500,00 $ pour la gestion informatique municipale.

ADOPTÉE

2026-10-141

4.3 - Entente intermunicipale Ville de Thetford Mines - Fourniture d'un service de sécurité incendie

ATTENDU la résolution portant le numéro 2026-06-095 concernant le retrait de la municipalité de Kinnear's Mills dans l'entente intermunicipale pour l'organisation du service incendie en commun 2025-2034 ;

ATTENDU QUE conformément aux orientations du *Schéma de couverture de risques en incendie* de la *M.R.C. des Appalaches*, la Municipalité est tenue d'offrir à ses citoyens un service de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE la Municipalité est déjà liée par une entente relative à la fourniture d'un service de sécurité incendie conclue en 2026 avec la Ville de Thetford Mines, visant une partie de son territoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite désormais étendre la collaboration avec la Ville de Thetford Mines à l'ensemble de son territoire ;

SUR LA PROPOSITION DE : M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills autorise le maire, M. Carl Dubois, ainsi que la directrice générale, Mme Alexandra Gosselin, à signer l'entente intermunicipale concernant la fourniture d'un service de sécurité incendie avec la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE

2026-10-142

4.4 - Demande de partenariat - Opération Nez Rouge

ATTENDU la demande de partenariat reçue de l'organisme *Opération Nez Rouge* ;

ATTENDU QUE le service offert par *Opération Nez Rouge* apporte un bénéfice direct à nos citoyens ;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills octroie une aide financière au montant de 250,00 $ à l'organisme *Opération Nez Rouge*.

ADOPTÉE

2026-10-143

4.5 - Dépôt des états financiers comparatifs

La directrice générale dépose au conseil les états financiers comparatifs au 25 septembre 2026, tel que prévoit l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

2026-10-144

4.6 - Vente de l'église catholique

ATTENDU l'appel à projet concernant la vente de l'église Ste-Catherine-Labouré publié par la municipalité à l'automne 2025 ;

ATTENDU les projets reçus ;

ATTENDU l'évaluation du conseil municipal de trois (3) projets retenus ;

ATTENDU l'avis d'intention de vente concernant ladite église au ministre de la Culture et des Communications, transmise le 9 décembre 2025 ;

ATTENDU la lettre reçue du ministre indiquant que celui-ci n'entend pas exercer son droit de préemption ;

ATTENDU la demande de M. Maxime Leclerc pour modifier la compagnie qui fera l'acquisition de l'église, le 14 août dernier ;

ATTENDU l'avis d'intention modifié de vente concernant ladite église au ministre de la Culture et des Communications, transmise le 15 septembre dernier ;

ATTENDU la deuxième lettre reçue du ministre indiquant que celui-ci n'entend pas exercer son droit de préemption ;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la municipalité de Kinnear's Mills vende l'église Ste-Catherine-Labouré au coût de 1$ à l'entreprise 9539-2171 Québec inc. ;

QUE l'acheteur s'engage à respecter toutes les conditions qui seront inscrites à l'acte de vente / cession ;

QUE le conseil municipale autorise le maire, M. Carl Dubois et la directrice générale, Mme Alexandra Gosselin afin de signer l'acte notarié ou tout autre document à l'égard de la vente de cet immeuble.

ADOPTÉE

5 - TRAVAUX PUBLICS

2026-10-145

5.1 - Programmation TECQ 2024-2028

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2024-2028 ;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les documents exigés par la Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement ;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

2026-10-146

5.2 - Déneigement - Saison 2026-2027

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas l'équipement ni la main-d'œuvre pour déneiger les entrées de ses bâtiments municipaux ;

ATTENDU la demande de soumission concernant le déneigement des bâtiments municipaux et des bornes sèches pour la saison 2026-2027 ;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a reçue aucune soumission ;

ATTENDU QUE M. Marco Rodrigue est le seul déneigeur sur le territoire de la Municipalité ;

SUR LA PROPOSITION DE : M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills octroie le contrat de déneigement à M. Marco Rodrigue pour effectuer le déblaiement des terrains et stationnements du bureau municipal, du garage municipal et des bornes sèches au courant de la saison 2026-2027 pour un prix forfaitaire de 5 100,00 $ plus taxes.

ADOPTÉE

2026-10-147 **5.3 - Entretien hivernal des chemins**

ATTENDU QU'en vertu des articles 4 et 66 de la Loi sur les compétences municipales, une municipalité peut décréter par résolution les chemins dont elle est dispensée d'entretenir l'hiver et ceux dont elle a l'entretien ;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE tous les chemins de la municipalité de Kinnear's Mills qui sont sous la charge de ladite municipalité de Kinnear's Mills, soient fermés à toute circulation à compter du 1er novembre 2026 jusqu'au 15 mai 2027, **à l'exception** des rues, routes et chemins décrits à l'article suivant :

QUE les rues, routes et chemins suivants soient ouverts et entretenus par la Municipalité pour le passage des véhicules automobiles durant la saison d'hiver 2026-2027 :

Route Monfette	3,88
2e Rang	0,59
Chemin Magwood	3,60
Chemin des Érables	0,43
Route Coxon	1,50
3e Rang	5,97
Rang St-Joseph	0,44
Route du 4e Rang	1,87
Chemin Latulippe	0,16
Chemin Craig	2,89
Route Bédard	0,78
Chemin de Kinnear’s Mills	1,96
Route du 12e Rang	3,97
Rang Allan	3,56
13e Rang	5,10

Route du 15e Rang	1,16
Rue des Églises	0,48
Rue des Fondateurs	0,49
Chemin Trépanier	0,27
Rue Lowry	0,31
Rue du Foyer	0,23
Place Harriet-Wilson	0,12
Chemin Bailey	0,80
Route du Moulin	0,60
Rue Guy	0,10
Rue Jamieson	0,17
TOTAL	**41.43**

QU'il soit imposé et soit prélevé, au cours de l'année 2027, sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité, une taxe foncière générale à un taux suffisant d'après leurs valeurs au rôle d'évaluation de la municipalité, pour pourvoir à une partie du coût d'entretien pour le passage des véhicules sur les rues, routes et chemins.

Dans le cas des chemins fermés pour la saison hivernale, des panneaux signalant la fermeture desdits chemins seront installés aux deux extrémités de ces derniers.

ADOPTÉE

2026-10-148

5.4 - Achat de pneus pour le camion

ATTENDU QUE les pneus du camion sont usés et doivent être remplacés rapidement ;

ATTENDU les soumissions reçues ;

SUR LA PROPOSITION DE : M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la soumission de *Pneus Benoit Roy* soit acceptée, au montant de 1 559,06 $ taxes incluses.

ADOPTÉE

2026-10-149

5.5 - Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

ATTENDU QUE la Municipalité de Kinnear's Mills a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le Ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2026 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le Ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le Ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide, tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les sources de financement des travaux ont été déclarées ;

POUR CES MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE : M. Stéphane Guay

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills approuve les dépenses d'un montant de 31 792.18 $ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnait qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

6 - LOISIRS ET TOURISME

2026-10-150

6.1 - Partenariat dans le cadre du projet Communautés éclairées

ATTENDU l'invitation de partenariat dans le cadre du projet *Communautés éclairées - MRC des Appalaches* ;

ATTENDU QUE la réussite de cette initiative repose sur la mobilisation de notre milieu ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire s'investir activement dans cette activité ;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills s'implique dans le projet *Communautés éclairées - MRC des Appalaches ;*

QUE la contribution financière de 1 500 $ accordée à la Municipalité pour sa participation à ce projet soit utilisée afin de réaliser des activités de Noël auprès des personnes ainées.

ADOPTÉE

7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8 - LÉGISLATION

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

2026-10-151 **10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

SUR LA PROPOSITION DE : M. James Allan

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que la présente séance soit levée à 00 h 00.

ADOPTÉE

_____
Alexandra Gosselin
Directrice générale / Greffière-Trésorière

_____
Carl Dubois
Maire

Je, Carl Dubois, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.